RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET,

PRÉSENTÉS PAR JOHANNOT,

AU NOM DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC, SURETÉ GÉNÉRALE, LÉGISLATION, COMMERCE ET FINANCES,

Sur les moyens de rétablir les Finances, et le crédit public.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Après avoir dissipé les orages qui s'étoient formés sur l'horizon politique de la France, vous voulez assurer enfin à la Nation qui vous a confié ses destinées le bonheur, l'ordre et la tranquillité; vous voulez connoître notre situation, nos moyens et nos ressources, et fonder un gouvernement juste sur des bases inébranlables.

Pour exécuter un plan si digne de vous, ce n'est point à quelques parties isolées de l'ouvrage que

vous entreprenez, mais à toutes ensemble qu'il faut s'attacher. Des lois de détail sur les finances, le commerce ou l'agriculture, quelque bonnes qu'elles fussent en elles-mêmes, deviendroient absolument nulles, si elles ne se lioient à un système général de réforme et d'amélioration.

Pour diriger vers un but grand et utile l'ensemble de l'administration, il faut se placer à cette hauteur d'où on peut embrasser à-la-fois toutes ses parties, et parcourir successivement leurs dépendances et leurs rapports.

Les grands mouvemens des empires tiennent presque tous aux finances; c'est donc vers les finances que doivent se tourner nos premières vues: l'agriculture, le commerce et le crédit les occuperont ensuite.

Les relations extérieures appelleront à leur tour notre attention.

Il faudra traiter de l'esprit public, de la nécessité et des moyens de fixer ses incertitudes: ces questions importantes nous conduiront peut-être à en résoudre plusieurs autres. Si nous voyons dans la marche trop vacillante du gouvernement les principales causes de nos maux, nous trouverons dans sa stabilité leurs véritables remèdes. Nous ne venons point jeter des alarmes, ni décourager vos généreuses intentions: toutes les erreurs peuvent être facilement réparées, et c'est pour cela qu'on ne craint point de les découvrir.

L'Europe, liguée contre nous, fuit devant nos armées triomphantes: nous ne craindrons pas de parler devant elle des fautes que nous pourrions avoir commises. Cet aveu annonce la volonté de les réparer toutes: qu'il soit pour nous le présage de nou-

velles victoires ; qu'il soit pour nos ennemis le signal de nouvelles défaites.

La première question des finances qui occupe le plus les esprits dans ce moment, est celle de la hausse des denrées et marchandises.

Une opinion assez générale n'attribue l'embarras de notre situation, l'avilissement de notre change, et tous les inconvéniens qui en sont la suite, qu'à la trop grande abondance des assignats : l'on se fonde sur ce principe que, *dès que le signe se multiplie, la valeur qu'il représente decroit en proportion, et que le prix des denrées s'élève dans une mesure progressive.*

L'on croit s'opposer efficacement au principe de nos maux en retirant une certaine quantité d'assignats, et en cherchant à rapprocher la masse du papier-monnoie en circulation de celle de l'ancien numéraire qu'il a remplacé.

Cette opinion est fondée à quelques égards ; on ne niera point que l'excessive émission des assignats ne puisse avoir une influence dangereuse sur l'opinion qu'on attache à leur valeur, et qu'il ne resulte un bien réel de leur diminution opérée avec prudence et par des moyens que la plus rigoureuse équité puisse avouer.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette mesure partielle n'aura jamais que des effets bornés : elle ne sera qu'un palliatif à des plaies profondes qu'il faut sonder plus avant pour les guérir.

Les assignats, quelle que soit leur masse, reposent pourtant sur une hypothèque superieure, et dont la valeur augmente à mesure qu'on les multiplie.

C'est à cette progression suivie et correspondante entre le cours de la monnoie republicaine et le prix

des propriétés nationales, que nous devons ces ressources inépuisables qui ont étonné l'Europe, et préparé les triomphes de quatorze armées.

La prudence exige que nous ne hasardions rien qui affoiblisse la confiance due à notre papier, et à la valeur du gage qui en fait la sûreté : les moindres ombrages peuvent avoir des conséquences funestes. L'expérience n'a que trop prouvé que, dans les temps mêmes les plus paisibles, toute atteinte aux monnoies amenoit des secousses dangereuses dans les empires.

Il est rare que des administrations qui osent tenter une pareille mesure, ne soient accusées d'infidélité, d'imprudence ou d'impéritie. En effet, dès qu'on répand le bruit d'un changement quelconque dans le signe, les esprits s'alarment, la confiance disparoît, tous les intérêts particuliers se mettent en défense contre le gouvernement, on se hâte de convertir en valeurs certaines le signe menacé d'une altération, et de-là doit provenir nécessairement une hausse subite dans le prix de toutes les denrées et marchandises. Ces observations, tant de fois justifiées par l'événement, se vérifient encore sous nos yeux ; et les alarmes conçues au seul soupçon d'une nouvelle mesure relative aux assignats, ont déja produit plus de mal que leur diminution ne peut produire d'avantages.

On n'ignore pas que nous sommes obligés d'en émettre une certaine quantité tous les jours pour suffire à nos besoins. Quelle solidité trouvera-t-on dans ces nouveaux assignats, si les anciens subissent tant de métamorphoses? Les exemples du passé ne feront-ils pas naître de justes craintes pour l'avenir?

Dans cette situation critique, qui ne peut se pro-

longer sans les plus grands dangers, il faut présenter sans délai des moyens équitables et libres, de faire rentrer des assignats, en écartant tout ce qui porteroit atteinte au crédit et à la bonne foi.

Mais il faut en même-temps détruire les préventions de ceux qui attribuent tous nos maux, uniquement à la masse des assignats.

La première année de notre République fournit une preuve frappante que ce n'est point à leur masse plus ou moins grande, qu'il faut attribuer leur principal discrédit.

Quand Dumouriez finit avec tant d'ignominie une campagne qu'il avoit commencée avec gloire, après cette honteuse retraite de la Belgique, nos assignats perdirent plus qu'ils ne perdent en ce moment, et cependant leur circulation etoit alors moindre de moitié.

Quelles furent les causes de cette chute rapide de nos assignats?

Elles se trouvent aisément dans l'inquiétude de tous les esprits, dans les orages qui menaçoient le berceau de la République, dans l'instabilité de l'opinion qui flottoit sans cesse entre les factions diverses sans savoir où se fixer; en un mot, dans le defaut de principes, sans lesquels il n'existe ni sûreté ni confiance.

Nous verrons en traitant de l'esprit public, que si ces motifs accessoires n'avoient eu en divers temps une influence plus ou moins funeste sur le crédit de nos assignats, aucun motif réel n'auroit dû l'ébranler. Des calculs certains attestent que leur hypothèque excède 15 milliards. Cette évaluation est fondée sur les revenus effectifs des biens nationaux, tels qu'ils sont entrés au trésor public;

Savoir, en germinal, millions . .	20,852,000 livres.
	en floreal	24,189,000
	en prairial	26,358,000
	en messidor	26,388,000
	en thermidor	24,010,000
	en fructidor	25,168,000

d'où il resulte que le revenu d'une année des biens nationaux invendus est d'environ 300 millions, qui calculés au denier 40, prix auquel se vendent communément les domaines nationaux, présentent une valeur réelle de 12 milliards. Il est vrai que dans les revenus indiqués ci-dessus se trouvent confondus quelques recettes provenant de ventes de mobilier; mais cet objet est beaucoup plus que balancé par le mobilier invendu qui est supérieur à celui dont les ventes sont effectuées.

Nous devons ajouter la valeur des bâtimens, maisons et autres fonds non loués, ou objets qui ne sont point en valeur, et que l'on estime au plus bas deux milliards : reste à y joindre 1 milliard pour ce qui reviendra à la nation, dans les heritages des émigrés : cela forme une valeur effective de 15 milliards servant de gage aux assignats.

L'on observera qu'il faut en déduire ce qui est dû aux creanciers des émigrés; mais cet objet est balancé par ce qui reste dû sur les biens nationaux deja vendus, et par ce qui doit rentrer pour produit des transactions à faire, en conséquence de votre décret, avec les associés veuves ou enfans des commerçans émigrés ou condamnés. Jamais papier-monnoie a-t-il porté sur une base aussi solide (1) ? Le gage de

(1) Depuis que ce Rapport est à l'impression, le rapporteur a examiné un travail fort étendu et très-lumineux, fait par la Commission des Revenus nationaux sur des bases différentes, et

vos assignats deviendra plus sûr encore par l'ordre et l'économie qu'on introduira dans vos finances. Le règne des dilapidations est passé, vos dépenses doivent être simplifiées, car on l'a dit plus d'une fois : l'économie est le premier bienfait des gouvernemens envers les peuples. On ne vous proposera pas cette économie étroite et impolitique, qui détruit toute la dignité nationale, qui refuse ou ne repand qu'à regret les encouragemens les plus légitimes, et qui arrête en tout genre l'essor des grandes pensées : la parcimonie fait peut-être plus de tort aux empires que la prodigalité. On ne parle que de ces réformes nécessaires, grandes et utiles par leur objet et leurs résultats. Telles seront des réductions dans le nombre des commis et des employés, une organisation mieux entendue dans les agences et commissions administratives, des réformes dans les travaux publics, dans les abus résultant des contreseings, et de l'administration des postes, dans la consommation inouie de papier et d'impression; on trouvera sur-tout de grandes économies dans une meilleure administration des approvisionnemens des armées, et en adoptant le système des adjudications au rabais.

Montrez le compte général de toutes les recettes et dépenses faites par la trésorerie depuis le moment de sa création jusqu'à ce jour; que la France connoisse avec exactitude l'état des assignats et de toute espèce de valeurs entrées et sorties de la trésorerie; qu'une commission en fasse dresser les états, de concert avec le comité des finances. La publicité est la base

dont les résultats se trouvant les mêmes, forment une preuve sans réplique de l'exactitude de l'évaluation des domaines nationaux servant de gage aux assignats.

de la confiance, comme la sauve-garde de la liberté.

Il résultera de cet examen, qu'après avoir fait naître en un moment un million de soldats ; qu'après avoir créé à grands frais tout ce qui a été nécessaire pour soutenir avec succès la guerre la plus terrible ; qu'au milieu des désordres et des dilapidations inévitables à la suite des grands mouvemens révolutionnaires, et avant d'avoir pu les régulariser, nos dépenses, quelqu'immenses qu'elles aient été, sont inférieures à ce que l'on devoit attendre ; et que les ressources qui nous restent leur sont encore bien supérieures.

Vous verrez que nos dépenses effectives n'excèdent pas neuf milliards ; nos recettes se sont élevées à trois milliards, la dépense est ainsi réduite à six milliards : il faut déduire de cette somme les remboursemens faits sur la dette publique, et les dépenses du gouvernement qui, dans tous les cas, auroient eu lieu ; il restera donc une somme d'environ quatre milliards pour les dépenses de la révolution. Nous avons fait tête à l'Europe ; nous avons assis la liberté sur des fondemens solides. Comparez ces grands résultats à ceux de l'ancien gouvernement qui dépensa 1500 millions pour soutenir nos alliés de l'Amérique septentrionale.

En même-temps que les fondemens du crédit se raffermiront par la connoissance exacte de nos ressources, et par un ensemble de mesures utiles, nous opérerons sans secousse et sans alarme la rentrée d'une partie des assignats.

La vente rapide du mobilier des émigrés, appartenant à la Nation, et qu'il faut ravir aux dilapidations de toute espèce ; la vente prompte de tous ceux des bâtimens nationaux non loués, qui se dégradent et s'absorbent en frais de garde et de répa-

fations; les sommes qui doivent rentrer lorsque vous aurez réglé avec les familles des émigrés; la portion revenant à la Nation dans l'héritage; les prompts paiemens qui vous seront faits à la suite des transactions que vous avez déjà décrétées avec les associés, les veuves et les enfans des émigrés et condamnés, tout vous promet des rentrées considérables. Cependant ces moyens ne sont pas suffisans encore pour remplir vos vues, et vos comités vous présenteront successivement les divers projets dont ils se sont occupés. Le court délai que vous leur avez donné, l'étendue et les détails de ces projets ont décidé vos comités à en faire l'objet d'un rapport particulier, dont le but sera d'effectuer dans le cours d'une année la rentrée d'environ 4 milliards en assignats, par des moyens libres et purement volontaires.

Cependant, il ne faut point vous le dissimuler : ces rentrées successives ne rempliront pas en entier le but que vous vous proposez.

En effet, ce n'est pas seulement la surabondance du signe, mais c'est sur-tout la rareté des objets qu'on se procure avec lui, qui fait hausser leur prix, et qui épuise le gouvernement où leur besoin se fait sentir. Rappelez-vous que les denrées coloniales ont quelquefois triplé de prix, quoique la quantité de signe fût la même ; n'oubliez pas que les vins doublent de valeur lors des mauvaises récoltes ; ajoutez à cela la difficulté des transports, le prix des assurances de mer, et l'augmentation considérable de nos consommations. Quand vous aurez diminué les assignats, vous n'aurez pas augmenté la quantité des matières premières, et levé

toutes les autres difficultés ; c'est cependant le but qu'il faut atteindre : que faut-il pour y parvenir ?

Il est aisé d'expliquer la pénurie que nous éprouvons. Une des premières causes se trouve dans le résultat de la balance comparée de notre commerce avant et depuis la révolution. L'avantage de cette balance étoit pour nous de 80 millions en 1788. On ne sait que trop aujourd'hui combien elle a tourné à notre désavantage ; cette différence ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui réfléchissent.

L'état des revenus effectifs des Colonies françaises étoit en 1788 de 235 millions, la source des richesses coloniales est momentanément fermée.

La fabrique de Lyon faisoit entrer environ 60 millions dans l'intérieur.

Le commerce de nos Echelles du Levant produisoit un revenu de trente millions ; il est suspendu jusqu'à ce que le pavillon français ait reconquis la Méditerranée.

Toutes ces causes, réunies à tant d'autres, qu'il est inutile de vous rappeler, ont opéré le déficit actuel dans la balance du commerce. En diminuant la masse des assignats, on ne changera pas le résultat de ce déficit, qui produit la rareté, et par conséquent le renchérissement.

Les esprits bornés qui, se conformant aux préjugés populaires, répétoient sans cesse que notre territoire produisoit tout ce qui étoit nécessaire à nos besoins, ont bientôt été démentis par l'expérience. C'est cette erreur qui a enfanté le *maximum*.

Depuis long-temps l'opinion publique le réprouve : votre comité de commerce va vous mettre à même d'en prononcer la condamnation.

C'est encore des erreurs que nous venons de citer, que sont sorties toutes les lois destructives du commerce et de l'industrie, qui se sont succédées si rapidement. La politique la plus fausse et la plus étroite sembloit ne considérer la France que comme un pays absolument isolé ; chaque décret de ce genre étoit, en dernier résultat, une défense de nous approvisionner, quand nous manquions de tout, et devoit nécessairement nous conduire au dénuement le plus absolu.

Si l'on n'avoit pas chargé le commerce d'entraves ; si on l'avoit abandonné à lui-même ; si les plus innocentes spéculations n'étoient pas devenues des crimes aux yeux de l'ignorance, l'activité des négocians auroit approvisionné la France, malgré les désastres de la guerre, comme ils l'ont fait plus d'une fois : mais le gouvernement s'est mis à la place des négocians, et dès lors, en détruisant l'industrie des particuliers, il a détruit ses propres richesses, et s'est vu dans l'impuissance de les renouveler.

Il n'a pu employer que des moyens violens. On a successivement consommé tous les objets d'échange qu'on pouvoit offrir aux étrangers : notre numéraire, nos vins, le mobilier des émigrés, tout disparoît pour payer des approvisionnemens indispensables.

Au défaut du numéraire et des objets d'exportations, au défaut du crédit des négocians, qui est encore paralysé par le séquestre des biens des étrangers, que nous reste-t-il à présenter maintenant à nos voisins? Notre papier-monnoie, qui n'aura de valeur que par la confiance dont ils nous croiront dignes. Cette position

a pu entrer dans les calculs de la politique européene. Les rois coalisés ont pensé que nos victoires nous amèneroient à l'epuisement : pour deguiser leurs defaites, ils disent qu'ils ont ajourné leurs vengances jusqu'à cette époque.

Leurs criminelles espérances seront déçues. Montrons-leur que l'immensité des ressources qui nous restent, permet à la France de ne poser les armes que lorsqu'elle voudra dicter la paix.

Voulez-vous multiplier vos ressources ? Encouragez de toutes les manières le commerce ; il peut seul les alimenter et les accroître : la prime naturelle à lui accorder, est la suppression momentanée des droits d'entrée sur les objets dont nous avons un pressant besoin. Décrétez cette suppression sur les marchandises dont votre comité de commerce vous présentera le tableau.

Ne laissez subsister qu'une légère rétribution, dans le but unique de faire passer les marchandises aux bureaux, et de pouvoir ainsi dresser annuellement d'une manière exacte l'état des importations. Cet état est nécessaire pour connoître la balance de votre commerce.

Que ce comité y joigne celui des marchandises dont la sortie restera provisoirement prohibée ;

Que l'importation et l'exportation soient libres, et qu'on supprime toutes les conditions qui ont rendu si long-temps tout échange impossible pour le commerce ;

Que le gouvernement fasse parcourir les départemens par des gens experts dans l'exploitation des mines, afin d'accélérer les moyens d'en extraire des richesses abondantes ;

Que des commissaires habiles visitent les districts et communes manufacturières pour leur donner toute l'activité nécessaire à la prospérité publique.

L'art a par des prodiges approvisionné la France de fusils, de canons, de poudres et de salpêtre; dirigez les arts pour qu'ils produisent avec la même rapidité des moyens d'échange.

Il en est sur-tout un puissant, dont il ne faut pas nous priver plus long-temps. Mettez promptement le numéraire en valeur; songez que ce métal enfoui est mort pour la chose publique, et que nous pouvons avoir la famine, avec des trésors dans les caves.

Que l'or sorte de ces retraites de l'avarice ou de la crainte : là il ne sert qu'à l'agiotage des fripons, et s'en échappe peu à peu par des crimes.

Les matières premières sont la véritable richesse des nations, celles qui les possèdent sont plus opulentes que celles qui n'ont que de l'or.

Avec le génie createur du peuple français, on est sûr de rendre bientôt les autres nations tributaires de son industrie.

Decretez que le numéraire pourra être exporté : une seule précaution est necessaire; exigez qu'en exportant des métaux, l'on contracte l'engagement de faire rentrer la contre-valeur en objets de première nécessité. Vos comités de salut public, des finances et du commerce, vous presenteront les moyens de prévenir les abus.

Vous avez encore à répondre au vœu général de toutes les places de commerce et de tous les amis de la justice et des principes, en rapportant le décret qui a soumis au sequestre les biens des

étrangers. Par ce décret vous tenez enchaînés les négocians, au moment où vous les invitez à agir; vous rompez les transactions individuelles, au moment où vous voulez recréer un commerce qui ne repose jamais que sur des transactions individuelles.

Le tems est venu de ne plus taire aucune vérité. S'il en est une certaine, c'est que nul pouvoir sur la terre n'a le droit de prescrire à la probité ce qui lui paroît injuste. La conscience de l'homme de bien est un sanctuaire où le législateur lui-même ne peut atteindre. Malheur au gouvernement qui oseroit le violer, il en seroit bientôt puni; il trouveroit sa propre ruine dans celle des premiers principes qui forment la base du contrat social.

En levant le séquestre, vous supprimerez l'inquisition établie pour intercepter toutes les correspondances, et vous rendrez la libre circulation aux effets du commerce.

Comment, au milieu de tant d'espions et de bourreaux, le commerce sortiroit-il de ses ruines?

Il nous reste à vous parler de l'acte de navigation : les principes qui en font la base sont bons et utiles, on les a seulement mal appliqués aux circonstances actuelles : on a voulu former des matelots français, et ce motif doit être respecté. Mais les tems de guerre sont hors des mesures ordinaires; laissons faire momentanément le cabotage aux neutres.

L'assurance d'un navire français, de Bordeaux au Havre, ou tel autre port de la Manche est de 27 pour 100, tandis que sur un vaisseau neutre elle est de 5 pour cent : c'est donc un renchérisse-

ment de 22 pour cent à la perte du commerce français.

On raffermira encore le crédit et on amènera l'abondance par des relations sages avec les puissances neutres, et par la bonne foi qu'elles doivent attendre de nous.

Il est un peuple avec qui nos rapports doivent être plus intimes : c'est le Peuple Américain. Il nous a donné de grands exemples; il attend de nous des relations fraternelles: cependant nous avons suivi à son égard ceux des perfides Anglais ses oppresseurs. Ils ont violé le droit des gens, en saisissant sur les navires américains les propriétés ennemies : ne les imitons pas; hâtons-nous de décréter que le traité de commerce avec les Américains sera maintenu dans toute son intégrité, et qu'il soit défendu à tous officiers civils et militaires d'y porter la moindre atteinte.

S'il est pressant de renouer tous les liens de la concorde et de la confiance entre les neutres et nous, il l'est pas moins d'attacher tous les intérêts individuels à celui de la République, et de multiplier les conquêtes de la révolution au dedans en lui faisant des amis.

Loin de nous sans doute ces lois contradictoires et imprudentes qui imprimeroient un mouvement rétrograde aux esprits : le patriotisme et la prudence les repoussent également. Mais il est des mesures générales, qui, en fermant tout retour à de coupables et de chimériques espérances, donneroient un grand exemple de justice, et propageroient dans toutes les classes l'amour de la République.

Telle seroit celle de liquider promptement et

en masse tous les créanciers des émigrés, et de décréter, comme on l'a fait pour ceux du clergé, qu'ils sont directement créanciers de l'état. Qu'on calcule tous les frais d'administration dont il sera soulagé. Si on veut procéder à la liquidation des dettes des émigrés suivant les formes actuelles, quelle inextricable labyrinthe de formes, de bureaux et d'embarras de toute espèce! Que d'hommes seront intéressés à prolonger ce travail, et que d'autres souffriront jusqu'à ce qu'il soit achevé. Douze ans peut-être ne le verront pas finir, et douze ans de dilapidations et de mecontentemens doivent bien balancer, aux yeux du législateur, l'inconvénient de quelques pertes nécessitées peut-être par l'opération rapide qu'on propose. Au surplus, rassurez-vous: il existe un moyen de mettre à couvert les intérêts de la République. On ne paiera point les créanciers qui ont imprudemment confié leurs fonds à des personnes insolvables.

Une enquête sommaire sur la commune renommée devra établir, préalablement à la liquidation, la solvabilité des débiteurs, au moment où leurs biens ont été réunis aux domaines nationaux.

On croit cette liquidation à-la-fois morale et politique. L'intérêt et la reconnoissance de huit cent mille créanciers, liquidés avec tant de promptitude et de loyauté, donneront une nouvelle force à la haine qui doit poursuivre les émigrés, et confirmeront sans retour le banissement perpétuel qu'ils ont mérité.

Une autre mesure doit concourir à celle-là: il faut enfin régler avec les parens des émigrés la

portion revenant à la nation dans l'héritage ; que cette mesure porte sur des évaluations par arbitres, avec des formes simples, et en fixant des paiemens rapprochés : vous retirerez ainsi une forte masse d'assignats. Au moyen de ces dispositions, le séquestre sera levé à l'instant, et les familles seront rendues à la liberté.

Ces lois seront véritablement révolutionnaires, parce qu'aucune autre ne pourra consolider au même degré l'hypothèque des assignats.

A ces grandes mesures s'en joigent naturellement quelques autres, dictées par le même esprit de politique et de générosité.

Adoucissons la rigueur des lois rendues sur les déchéances : les réclamations qu'on vous adresse avertissent le législateur que quelques-unes de ces lois sont peut-être trop sévères.

Que l'État, magnanime avec ses créanciers, soit indulgent avec ses débiteurs ; qu'on admette les compensations, et qu'on procure ainsi aux débiteurs toutes les facilités de se libérer.

Les moyens qu'on vous propose sont grands, mais leur efficacité dépend de l'impulsion que vous donnerez à l'esprit public, et de la garantie sous laquelle vous les placerez. Il faut que le gouvernement prenne une marche ferme et régulière. Faites connoître le but que vous voulez atteindre. Présentez aux idées flottantes et incertaines un point d'appui solide, où elles puissent se prendre et s'attacher. Jusqu'ici le système du gouvernement s'est vu trop souvent la proie de toutes les passions qui ont régné tour à tour par des moyens plus ou moins violens, et sous des formes plus ou moins populaires.

N'en doutons pas, et ne craignons pas de le dire

hautement : c'est sur-tout à cette variation perpétuelle que doivent être imputés tous nos maux. Nos annales républicaines n'embrassent pas encore trois années, et vingt siècles semblent en avoir rempli le cours. Les révolutions ont succédé aux révolutions ; les hommes, les choses, les événemens et les idées, tout a changé, tout change encore, et dans ce flux et reflux perpétuel de mouvemens contraires, c'est en vain que le gouvernement prétendroit à cette confiance qui ne peut naître que d'une conduite sage et mesurée, et de l'observation des mêmes principes.

Le commerce a dû promptement disparoître à travers cette étonnante succession de contrariétés, et dans un pays où les individus ne pouvant faire aucun calcul assuré, ne voyoient autour d'eux qu'une longue perspective de changemens.

Le crédit est une plante fragile qui a besoin de vents doux et réguliers, et qui ne peut croître sur un sol orageux et souvent bouleversé.

Il est temps de finir le régne des incertitudes, et de fixer d'une manière invariable les principes de justice, d'équité et de loyauté qui doivent diriger toute notre conduite. Hâtons-nous de soumettre les mouvemens de l'administration intérieure à un ordre constant : prenons garde sur-tout qu'aucune démarche ne puisse jamais alarmer l'imagination sur le gage des assignats.

Quand le gouvernement, sûr de sa marche, en aura montre le véritable but ; quand il se sera rendu compte à lui-même et aux autres du système qu'il veut suivre ; quand la Convention nationale rejetant les malheureuses dissentions qui ont trop de fois entravé sa marche, s'occupera uniquement du bonheur du peuple ; quand elle ne cessera de re-

pousser avec indignation toutes les mesures qui pourroient donner la plus légère atteinte aux principes de fidélité et de bonne-foi qui la dirigent: alors toutes les alarmes disparoîtront, et ce ne sera point en vain qu'on travaillera au rétablissement des finances, du crédit et du commerce.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de commerce, finances, législation, salut public et sûreté générale réunis, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera nommé une commission composée d'un membre de chaque comité, pour dresser, avec celui des finances, l'état général de situation, de l'entrée et de la sortie des assignats, et de toutes les recettes et dépenses, soit en métaux, en assignats, ou toutes autres valeurs, faites par la trésorerie nationale, depuis son établissement jusqu'au premier nivôse, et en rendre compte à la Convention nationale.

Ce compte fera connoître d'une manière particulière la situation du trésor public aux époques du 21 septembre 1792 (vieux style) et du 16 thermidor dernier.

II.

Le comité des finances présentera incessamment l'état des dépenses ordinaires du gouvernement, et les moyens d'y pourvoir.

III.

Les comités de la guerre et de salut public, réunis, proposeront les moyens d'ordre et d'economie dont les dépenses extraordinaires peuvent être susceptibles.

IV.

A compter de ce jour, les commerçans et manufacturiers s'approvisionneront par la voie du commerce libre. Le gouvernement se renfermera dans la partie des approvisionnemens des armées de terre et de mer; les matières premières qui n'y sont pas relatives, et qui se trouvent dans les magasins de la République, ou en réquisition pour son compte, seront mises en vente sans délai.

Les approvisionnemens de la République se feront, autant que possible, par adjudication et au rabais.

V.

Les droits d'entrée en France sur les marchandises de première nécessité seront provisoirement réduits à la perception indispensablement nécessaire pour en connoître le mouvement. Le comité de commerce présentera sans délai l'état de ces marchandises, et de celles dont la sortie restera prohibée.

VI.

Il ne sera plus donné de suite aux décrets relatifs au séquestre des biens des sujets des puissances avec lesquelles la Republique est en guerre. Les sommes versées par des Français à la trésorerie na-

tionale, en conséquence de ces décrets, seront remboursées.

VII.

Il est permis aux citoyens qui ont du numéraire, de l'exporter, à la charge d'en faire rentrer la contre-valeur en objets de première nécessité. Les comités de salut public, des finances et de commerce, réunis, prendront les mesures nécessaires pour régler le mode de ces exportations, désigner les objets à importer, et prévenir les abus qui pourroient s'introduire à cet égard.

VIII.

L'acte de navigation est provisoirement suspendu jusqu'à ce que les comités de la marine et du commerce aient présenté leurs vues sur les moyens à employer pour en rendre l'exécution plus certaine et plus utile.

IX.

La convention nationale enjoint à tous les agens de la république, à tous les commandans de la force armée, aux officiers civils et militaires de faire respecter et observer dans toutes leurs dispositions les traités qui unissent la France aux puissances neutres de l'ancien continent, et aux États-unis de l'Amérique. Aucune atteinte ne sera portée à ces traités. Toutes dispositions qui pourroient leur être contraires, sont annullées.

X.

Les créanciers des émigrés et de tout individu

frappé de la confiscation de ses biens, sont déclarés créanciers directs de l'état.

Sont exceptés les creanciers de ceux qui étoient en faillite, ou notoirement insolvables à l'époque de la confiscation. L'état de situation des biens sera constaté par une enquête sommaire sur la commune renommée.

Les comités de législation et des finances présenteront incessamment leurs vues, sur la manière prompte et sûre d'accélérer cette liquidation, et sur la nature des titres de créance qui seront admis.

X I.

Pour rendre promptement les biens des émigrés et des condamnés à l'agriculture, les mêmes comités présenteront sans délai le moyen de régler avec les parens des émigrés, la portion qui revient à la République dans les héritages. Le séquestre mis sur les biens des familles sera levé immédiatement après, et elles seront mises en liberté, s'il n'existe d'autres causes de détention.

X I I.

Tout le mobilier des émigrés, appartenant à la République, sera vendu sans délai; le comité des finances proposera le moyen de le réunir pour en faire des ventes publiques, de la manière la moins dispendieuse et la plus utile.

X I I I.

Il sera dressé incessamment par la commission des revenus nationaux, un état des biens qu'il est utile

de vendre avec célérité, de même que des bâtimens et maisons non loués, qui surchargent la République de frais de garde et de réparations.

Le comité des finances présentera ses vues sur les moyens d'en accélérer l'aliénation, de manière qu'elle s'élève à un milliard dans le courant de l'année.

XIV.

Le comité des finances fera incessamment un rapport général sur les lois portant peine de déchéance envers les créanciers de la République, afin que la Convention nationale soit à même de modifier celles qui lui paroîtront trop rigoureuses.

XV.

La commission, chargée de réviser l'organisation actuelle du gouvernement, fera incessamment son rapport sur les moyens d'en assurer la marche, de lui donner toute l'activité et la force nécessaires, et sur les économies et les réformes que l'intérêt public et la ponctualité du service sollicitent, soit dans les commissions administratives, soit dans les attributions qui leur sont confiées.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Nivôse, l'an III.